

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

Le CBCB diffuse, aux fins de consultation, un troisième document sur le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres ...

En avril, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a diffusé, aux fins de consultation par les banques et toutes les autres parties intéressées, un troisième document (CP 3) sur le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres. Les réponses aideront le CBCB à procéder aux ultimes modifications à sa proposition de nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres. L'objectif est toujours d'établir la version définitive du Nouvel accord pour le quatrième trimestre de cette année, sa mise en œuvre devant intervenir dans les pays membres fin 2006. À cet effet, divers pays s'emploient déjà à élaborer un projet de réglementation intégrant les normes de fonds propres de Bâle à leur régime national. Une note de synthèse accompagne ce troisième document ; elle décrit brièvement le nouveau dispositif¹ et les changements apportés à la proposition depuis la publication, en octobre 2002, de la troisième Étude d'impact quantitative (QIS 3), qui a permis aux banques de 43 pays d'évaluer les répercussions du Nouvel accord sur leurs portefeuilles.

... ainsi que les résultats de la troisième Étude d'impact quantitative ...

En mai, le CBCB a publié un aperçu des résultats globaux de QIS 3², dont le but était d'aider le Comité à évaluer les répercussions des propositions pour un Nouvel accord de Bâle, avant de finaliser le document CP 3. Les résultats ont été conformes dans l'ensemble aux objectifs du CBCB ; les exigences minimales de fonds propres demeureraient pratiquement inchangées pour les grandes banques internationales, sachant qu'elles adopteront vraisemblablement les approches fondées sur les notations internes (NI). Les propositions inciteraient les banques internationales à adopter la version plus élaborée de ces approches. Pour les autres établissements plus petits du G 10 et de l'UE opérant plutôt au niveau national, les exigences pourraient être sensiblement inférieures à leurs niveaux actuels selon les approches NI, reflétant ainsi en grande partie l'importance pour ces banques des prêts à la petite clientèle. Ailleurs, des différences significatives existeraient, suivant les conditions prévalant sur les divers marchés et les principales activités des banques. Cependant, tous ces résultats sont considérés comme un peu

¹ Vue d'ensemble du Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, avril 2003 (www.bis.org).

² *Quantitative Impact Study 3 - overview of the global results*, mai 2003 (www.bis.org).

surestimés, en partie à cause des difficultés liées à l'identification des nouvelles formes de sûretés.

Le CBCB a constaté, en outre, que les modifications apportées aux propositions du deuxième document soumis à consultation (CP 2) avaient généralement produit les effets escomptés. Ainsi, les exigences de fonds propres pour les prêts aux petites et moyennes entreprises ne seront pas, dans l'ensemble, supérieures à leurs niveaux actuels. Le Comité a décidé de réduire de manière ciblée les propositions sur l'approche standardisée, en fixant notamment une pondération plus basse (35 %) pour le crédit hypothécaire au logement et en reconnaissant que les prêts en souffrance assortis d'un niveau de provisionnement substantiel justifient une pondération inférieure à 150 % sur le solde net. Une formule standardisée spécifique sera offerte en regard du risque opérationnel, à la discrétion des autorités de contrôle, en conjonction avec l'une des trois approches vis-à-vis du risque de crédit. Enfin, les éléments des propositions concernant les approches NI ont été affinés. Fin mai, le CBCB a diffusé un nouveau document précisant certains aspects de QIS 3³.

Toujours en mai, le CBCB a publié les conclusions de son enquête 2001 sur les pratiques de communication financière réalisée auprès d'un échantillon de banques internationales⁴. Cette diffusion s'inscrit dans le cadre de la volonté constante du Comité de favoriser la transparence et une discipline de marché efficace sur les marchés bancaires et des capitaux, surtout dans la perspective de la mise en œuvre du Nouvel accord de Bâle. L'enquête porte sur les rapports annuels de 54 banques. Elle comprend 104 questions couvrant diverses informations qualitatives et quantitatives : structure et adéquation des fonds propres, modélisation du risque de marché, notations internes et externes, modélisation du risque de crédit, opérations de titrisation, qualité des actifs, dérivés et autres rehaussements de crédit, autres dérivés, diversification géographique et opérationnelle, conventions comptables et liées à la présentation des comptes ainsi que risques divers.

L'enquête révèle qu'un grand nombre d'établissements continuent à améliorer leur communication. Dans l'ensemble, en 2001, les banques ont publié 63 % des éléments inclus dans l'enquête, contre 59 % en 2000 et 57 % en 1999. Autres constats importants : i) les informations les plus en vue en 2001 ont porté sur les rubriques suivantes : conventions comptables et liées à la présentation des comptes, autres risques et structure des fonds propres, celles sur les rehaussements de crédit (modélisation du risque de crédit et dérivés de crédit notamment) étant les moins fréquentes. Les communications sur les modèles internes de risque ont, en outre, été beaucoup plus nombreuses pour le risque de marché que pour le risque de crédit ; ii) s'agissant des activités de titrisation, des notations internes et externes et des rehaussements de crédit, les progrès sont nets depuis 1999. Le principal concerne les autres risques (opérationnel, juridique ainsi que risques de

... et publie les conclusions de son enquête 2001 sur la communication financière

L'enquête révèle une amélioration des pratiques ...

... en particulier pour les risques opérationnel, juridique et liés au portefeuille bancaire

³ *Supplementary information on QIS 3*, mai 2003 (www.bis.org).

⁴ *Public disclosures by banks : results of the 2001 disclosure survey*, Basel Committee Publications N° 97, mai 2003 (www.bis.org).

liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), qui font de ce domaine le plus transparent en 2001 ; iii) pour les aspects individuels, les plus couverts sont la structure des fonds propres, les conventions comptables et liées à la présentation des comptes, la modélisation du risque de marché et l'adéquation des fonds propres.

Le CBCB incite à plus de transparence en matière d'atténuation du risque de crédit

Au vu de ces résultats, le CBCB encourage les banques à améliorer encore la transparence pour ce qui est des techniques d'atténuation du risque de crédit, des opérations de titrisation d'actifs et des notations internes, sachant que la communication dans ces domaines conditionnera la reconnaissance et l'utilisation de ces techniques dans le cadre du Nouvel accord de Bâle. D'autre part, les quelques établissements qui ne transmettent pas les informations les plus courantes sont invités à revoir leurs pratiques à cet égard, vu que la plupart d'entre elles deviendront obligatoires avec le Nouvel accord.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)

Le CSPR publie un nouveau document de référence sur les dispositifs de paiement

En avril, le CSPR a publié une nouvelle édition de son ouvrage de référence sur les dispositifs de paiement dans divers pays, plus connu sous le nom de « Livre rouge ». Cette nouvelle version intitulée *Payment and settlement systems in selected countries* constitue une étape supplémentaire pour mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de paiement, y compris les systèmes de règlement de titres, dans les pays représentés dans le CSPR. Elle révisé et complète sensiblement l'édition précédente parue en 1993. La couverture des différents segments et développements des systèmes de paiement et de règlement de titres a été étendue. Outre un chapitre par pays, elle en comporte un sur les dispositifs internationaux de paiement ainsi qu'un glossaire plus complet.

Autres initiatives

Les autorités prudentielles diffusent une note sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En juin, le CBCB, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont diffusé une note conjointe recensant les initiatives prises dans chaque secteur pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette note, d'abord préparée pour la réunion, en mars 2003, de l'Instance conjointe à Hong-Kong RASS, avait ensuite été transmise, pour information, au Groupe de coordination lors de sa réunion de Berlin, ce mois-là. Dans la mesure où les établissements de chaque secteur offrent les mêmes services, les dispositions et normes concernant la lutte anti-blanchiment de capitaux (ABC) et contre le financement du terrorisme (LFT) doivent être raisonnablement compatibles, sinon les fonds d'origine criminelle pourraient avoir tendance à affluer vers les établissements des secteurs soumis à des normes moins strictes. Toutefois, les relations entre établissements et clients étant différentes dans chaque secteur, les mesures ABC/LFT doivent être adaptées aux situations spécifiques ; c'est pourquoi les normes ABC/LFT peuvent présenter de légères variantes dans les modalités et la rigueur de leur application.

